

COMMISSION ENDURO ET ENDURANCE TOUT TERRAIN

REGLEMENT ENDURANCE TOUT TERRAIN 2021

Sous réserve de l'approbation par le Comité Directeur

RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT OCCITANIE D'ENDURANCE TOUT TERRAIN

ARTICLE 1 : CHAMPIONNAT

La Ligue Motocycliste Occitanie (LMOC) organise un Championnat Occitanie d'Endurance Tout Terrain Duo (2 pilotes avec 1 ou 2 motos) de 4 heures, Solo (1 pilote 1 moto) de 2 heures. Pour le Championnat Occitanie un « joker » pourra être mis en place en fonction du nombre d'épreuves, de l'éloignement, etc....

Si une épreuve vient s'inscrire en cours de saison, elle pourra compter pour le Championnat après avis de la Commission. Le calendrier 2021 à jour est disponible sur www.lmoc.fr.

ARTICLE 2 : COUREURS ADMIS

Le Championnat est ouvert à tous les pilotes justifiant de leur appartenance à un Club affilié à la LMOC et titulaires d'une licence FFM. Une préférence sera donnée aux licenciés à l'année inscrits dans les délais.

ARTICLE 3 : DROIT ENGAGEMENT

- **Engagement :**

Pour s'inscrire, le pilote ou les pilotes qui composent un équipage doivent disposer d'un numéro de course à l'année.

Pour disposer d'un numéro de course à l'année, le pilote ou les pilotes qui composent un équipage doivent être titulaires d'une licence annuelle de compétition ou une manifestation validée par la FFM ou du CASM pour les licences NJ3C.

Toutes les inscriptions s'effectuent sur <http://ffm.engage-sport.com>. Le pilote est seul responsable de son inscription, un refus d'engagement ne pourra entraîner aucune intervention ou traitement de faveur.

Les licenciés à l'année sont prioritaires jusqu'à J-15.

La clôture des inscriptions intervient le mercredi qui précède l'épreuve à 13h00.

Droits d'inscription :

Duo : 76€ (part du Club : 67€)

Solo : 51€ (part du Club : 42€)

La part de la LMOC (9€) inclus la location du transpondeur (6€) et les frais d'engage-sports (3€).

Un chèque de caution d'un montant de 200€ sera demandé pour récupérer son transpondeur.

- **Licence une manifestation :**

Les licences une manifestation (LJA1) sont à prendre et à régler UNIQUEMENT sur le site de la FFM sur <http://licencesunemanifestation.ffmoto.net/> au minimum 72 heures avant l'épreuve. Aucune licence à la journée ne pourra être prise ou payée le jour de l'épreuve. Les pilotes titulaires d'une licence une manifestation ne sont pas classés dans le Championnat mais uniquement sur l'épreuve.

- **Forfait :**

Le pilote doit déclarer forfait sur <http://ffm.engage-sports.com> et, le cas échéant, joindre son certificat médical au cours de la procédure sur engage-sports ou par email à siege@lmoc.fr dans un délai de 24 heures maximum. Le certificat médical précise l'arrêt de la pratique d'un sport ou un arrêt de travail (pas d'interprétation de scanner, radiologie, etc.).

Jusqu'à J-30 : remboursement sans ½ forfait (15€) sans justificatif.

A partir de J-30 : pour tout forfait sans certificat médical, la somme de 15€ sera retenue. Passé le délai de 24 heures après la course, aucun remboursement ne sera possible sur <http://ffm.engage-sports.com>.

ARTICLE 4 : MOTOCYCLES

Le Championnat Occitanie est réservé aux pilotes licenciés INTER, NCO et NJ3C. Sont admises les machines Cross et Enduro répondant aux normes et homologations en vigueur.

Duo Élite : grille de numéros de 1 à 99.

Duo National : grille de numéros de 100 à 299.

Solo Élite : grille de numéros de 300 à 399.

Solo National : grille de numéros de 400 à 599.

COMMISSION ENDURO ET ENDURANCE TOUT TERRAIN

REGLEMENT ENDURANCE TOUT TERRAIN 2021

Sous réserve de l'approbation par le Comité Directeur

Solo Journée : grille de numéros à partir de 600.

Attribution des numéros pour la saison 2021 : les 20 premiers numéros de chaque catégorie seront attribués aux 20 premiers du scratch de la saison précédente.

ARTICLE 5 : CONTROLES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

L'organisation devra prévoir un contrôle administratif et technique (samedi après-midi et dimanche matin). Il devra s'assurer de la présence des Commissaires techniques suffisamment à l'avance.

La protection pectorale et dorsale est obligatoire.

Les couleurs de plaques sont libres, mais doivent être conformes.

Retrait de la béquille et protection ou suppression du phare avant et arrière.

ARTICLE 6 : CLASSES RETENUES

E1 : de 100cc à 125cc 2T et de 175cc à 250cc 4T

E2 : de 126cc à 250cc 2T et de 290cc à 450cc 4T

E3 : de 290cc à 500cc 2T et de 475cc à 650cc 4T

125cc 2T : de 100 à 125cc 2T

Open : de 100cc à 650cc 2T ou 4T

• Catégorie Duo :

- **Élite** : E1 / E2 / E3.

Cette catégorie comprendra les pilotes ayant marqués des points dans le Championnat Élite de l'année précédente ; les pilotes Élites inscrits sur la liste FFM ; les pilotes juniors FFM ; les 5 premiers équipages Scratch Duo de la catégorie National de l'année précédente.

- **National** : E1 / E2 / E3 / 125cc 2T (à partir de 14 ans) / Open Vétéran (de 37 ans minimum à 47 ans maximum) / Open Super Vétéran (à partir de 47 ans) / Open Père Fils (à partir de 14 ans en 125cc) / Open Féminin (à partir de 14 ans en 125cc).

Cette catégorie comprendra tous les autres pilotes licenciés NCO n'étant pas dans la catégorie Élite.

Un classement sera établi pour chaque catégorie à condition que 5 équipages (3 pour les féminines) soient inscrits dans la catégorie à l'issue du championnat.

Si moins de 5 équipages à l'issue du championnat, le classement pourra être retenu pour l'épreuve si le Club valide la catégorie, mais pour le Championnat l'équipage sera classé dans une autre catégorie équivalente. (Exemple : les E3 seront classés avec les E2, les 125cc avec les E1, etc.).

Les équipages rouleront 4 heures.

En Duos, les équipages seront classés dans la catégorie la plus élevée des deux pilotes : Élite et national = Élite.

Pour les Duos, les points sont attribués à l'équipage. Au classement du Championnat Occitanie, si l'équipage change en cours de saison, les points sont attribués à ce nouvel équipage. En cas de cylindrée différente, c'est la plus forte qui compte.

• Catégorie Solo (à partir de 15 ans)

- **Élite** : E1 / E2 / E3.

Cette catégorie comprendra les pilotes ayant marqués des points dans le Championnat Élite de l'année précédente ; les pilotes Élites inscrits sur la liste FFM ; les pilotes juniors FFM ; les 5 premiers pilotes Scratch Solo de la catégorie National de l'année précédente.

- **National** : E1 / E2 / E3 / Junior 125cc 2T (jusqu'à 23 ans maximum le jour de la 1^{ère} épreuve) / Open Vétéran (de 37 ans minimum à 47 ans maximum) / Open Super Vétéran (à partir de 47 ans) / Open Féminin.

Un classement sera établi pour chaque catégorie à condition que 5 pilotes (3 pour les féminines) soient inscrits dans la catégorie à l'issue du championnat.

Si moins de 5 pilotes à l'issue du championnat, le classement pourra être retenu pour l'épreuve si le Club valide la catégorie, mais pour le Championnat le pilote sera classé dans une autre catégorie équivalente. (Exemple : les E3 seront classés avec les E2, les 125cc avec les E1, etc.)

- **Journée** : Cette catégorie comprendra les pilotes titulaires d'une licence une manifestation. En aucun cas, ces pilotes ne pourront prétendre monter dans les groupes Élite et National.

Les solos rouleront 2 heures.

COMMISSION ENDURO ET ENDURANCE TOUT TERRAIN

REGLEMENT ENDURANCE TOUT TERRAIN 2021

Sous réserve de l'approbation par le Comité Directeur

Les pilotes ne marquant aucun point durant une période de deux ans dans différentes classes de la catégorie Élite et ne figurant pas sur la liste Élites FFM se verront redescendre en catégorie inférieure. Les Vétérans en droit de monter en Élite auront le choix de monter ou de rester en catégorie Vétéran. Les pilotes souhaitant changer de catégorie Élite vers National ou National vers Élite, selon les modalités ci-dessus, devront en faire la demande écrite avant le 31/01/2021. Aucun pilote ne pourra descendre en National en cours d'année.

ARTICLE 7 : CIRCUIT

Le circuit est conforme aux règles techniques et de sécurité de la Fédération Française de Motocyclisme.

ARTICLE 8 : ORDRE DE DEPART

Pour la 1^{ère} épreuve de la saison 2021, les 20 premières places Duo et Solo sont réservées aux 20 premiers numéros, et les suivants par ordre d'inscription.

Pour les épreuves suivantes, l'ordre dépend du classement Scratch (Duo et Solo) et les suivants par ordre d'inscription.

Pour les pilotes n'ayant pas de points au Championnat, la mise en place se fera en fonction de l'ordre de validation d'inscription.

La grille de départ sera affichée. Les motos partiront par départs successifs : Duos et Solo Élite, Duos et Solo National et LJ Solo.

Si la grille de départ ne permet pas, pour des raisons de sécurité, de lancer une seule vague de Duos et une seule vague de Solo, l'organisateur pourra « couper » en deux les vagues de départs. Ce découpage se fera au milieu du nombre de pilotes. L'organisateur prendra en compte à la fin de la journée la minute de décalage entre les vagues pour le classement de l'épreuve.

ARTICLE 9 : STANDS

Les stands doivent être occupés uniquement par les assistants et aménagés 1 heure avant les essais. Les stands doivent être séparés de la piste par un couloir de décélération. La machine utilisée pourra être réparée, dans les stands de ravitaillement uniquement, par un mécanicien et le pilote. Les personnes admises sur les stands seront limitées aux pilotes, aux mécaniciens, aux chefs de stands, aux panneauteurs qui doivent être licenciés.

Dans chaque stand, un extincteur en état de marche et non périmé doit être installé par l'équipe et accessible à tout moment. L'extincteur doit être prêt à l'emploi lors de chaque ravitaillement.

Les opérations de ravitaillement devront être effectuées uniquement devant le stand de chaque équipage, pilote debout et à côté de la machine, sur un tapis environnemental.

ARTICLE 10 : DÉPART

Le départ sera donné de type « Le Mans ». Au signal donné par le Directeur de course, les pilotes franchiront à pied la distance les séparant de leur machine (co-équipier ou piquet, à la discrétion du club organisateur). Ils devront mettre eux-mêmes leur machine en marche, sur la ligne, par démarreur électrique ou mécanique. Le démarrage à la poussette sera autorisé après départ de tous les concurrents de sa vague, cette autorisation sera accordée par un drapeau de couleur verte agité par le Directeur de course. Le mécanicien pourra aider le pilote dans cette manœuvre.

ARTICLE 11 : PÉNALITÉS

Voir le tableau des sanctions de la LMOC.

ARTICLE 12 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque équipe doit tout mettre en œuvre pour respecter l'environnement et préserver le terrain de toute pollution (installation d'un tapis environnemental obligatoire pour toute intervention sur la machine). L'organisateur doit prendre des mesures pour que les déchets provenant des participants, spectateurs, points de vente, soient récupérés dans un nombre suffisant de containers. Le Délégué est chargé de contrôler la mise en œuvre de ces mesures et rédiger un rapport en cas d'anomalies qui peut aboutir à des sanctions.

COMMISSION ENDURO ET ENDURANCE TOUT TERRAIN

REGLEMENT ENDURANCE TOUT TERRAIN 2021

Sous réserve de l'approbation par le Comité Directeur

ARTICLE 13 : CLASSEMENTS

Les points du classement pour le scratch des deux groupes Élite et National seront attribués selon le barème suivant : 25-22-20-18-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 pour les 20 premiers et pour chaque catégorie : 20-17-15-13-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1 pour les 15 premiers. En cas d'ex-aequo au classement du Championnat, les pilotes seront départagés selon le nombre de victoire d'épreuve, de seconde place, de 3^{ème} place, etc. et en dernier ressort, le dernier meilleur résultat enregistré entre les ex-aequo sera prépondérant. Pour être classé, un équipage ou un pilote devra avoir effectué 50% du parcours de l'épreuve. Les points, pour les Duos, sont attribués à l'équipage et non aux pilotes.

ARTICLE 14 : OFFICIELS

Il devra être prévu sur chaque épreuve :

- 1 Directeur de course.
- 1 Jury composé de 3 membres.
- 1 Commissaire technique responsable.
- 1 chronométrateur responsable et son équipe.
- Des Commissaires de piste en nombre suffisant.

Lorsque l'épreuve est organisée par un Club affilié à la LMOC, la Commission désigne à minima : 1 Directeur de course et 1 Délégué (Président du Jury) ; le Collège technique désigne à minima : 1 Commissaire technique ; le Collège de chronométrage désigne un chronométrateur responsable et son équipe. En cas de désignation par la FFM, les officiels de la LMOC sont remplacés ou complètent les équipes.

Le Jury de l'épreuve détient tous les pouvoirs sportifs sur la compétition. Il constitue le seul tribunal chargé de traiter les réclamations et les infractions constatées par les officiels.

À l'issue de la course, le Délégué (Président du Jury) signera le rapport de clôture et se fera remettre le classement.

Dans les 15 jours, il adressera au Président de la Commission un rapport sur le déroulement de l'épreuve.